

vilégiées, participant ainsi dans une certaine mesure à la part d'intérêt, et qu'elle fait des placements pendant des périodes s'étendant jusqu'à vingt ans⁽²⁾.

La *Leadenhall Securities Corporation* fut organisée par Schröders en 1935 avec un capital de £250,000 "en vue de s'occuper du financement de petits et de moyens établissements industriels domestiques pour lesquels le mécanisme normal du marché londonien est insuffisant". Elle semble accepter d'habitude des actions privilégiées remboursables et quelques actions ordinaires que leur propriétaire rachète après quatre ou cinq ans.

Une quatrième institution—la *New Trading Company*—participe aussi à la capitalisation des commerces petits et moyens. D'autres institutions s'occupent de fournir des ressources du genre précité; il est impossible d'en donner une liste complète. Mention spéciale doit être faite cependant de la *Special Areas Reconstruction Association, Limited*, formée dans le but de permettre l'établissement de nouvelles entreprises ou l'extension des entreprises actuelles dans les régions qui ont beaucoup souffert de la stagnation commerciale. L'Etat ne souscrit pas de capital mais il contribue cependant aux dépenses d'administration et garantit 25 p. 100 des pertes sur la totalité des prêts consentis par l'Association. Les emprunteurs doivent convaincre l'Association que leurs entreprises ont des chances raisonnables de succès et qu'ils ne peuvent trouver ailleurs des ressources suffisantes. La limite maximum normale de chaque prêt est de £10,000 pendant cinq ans.

(c) France

Des problèmes se rapportant aux crédits à moyen terme ont aussi surgi en France au cours des derniers vingt ans. La crainte des perturbations monétaires et les appels fréquents de l'Etat et des corporations publiques au marché monétaire ont maintenu élevés les taux d'intérêt. De plus, les banques privées ont eu de la difficulté à obtenir beaucoup de dépôts à terme qui pouvaient servir à prolonger les crédits à moyen terme, parce que les institutions d'épargne publiques et semi-publiques offrent sur demande des taux d'intérêt sur les dépôts qui équivalent au moins à ceux que les institutions privées pourraient offrir sur les dépôts à terme.

Il a surgi cependant à Paris un genre d'institution qui assure du crédit à moyen terme à l'industrie; il s'agit de filiales des grandes banques de dépôt. Il existe actuellement quatre de ces établissements qui fournissent du crédit industriel à moyen terme. Ce sont en fait des succursales des grandes banques de dépôt⁽¹⁾.

Vu que la capitalisation de ces institutions spéciales est généralement limitée, elles comptent sur les fonds des banques auxquelles elles sont affiliées et sur l'émission d'obligations et de bons de caisse. Leur rôle se borne simplement aux négociations avec leurs clients concernant les prêts à moyen terme, tout le travail administratif incombant aux banques de dépôt respectives. Elles ont souvent placé des mises de fonds importantes dans les sociétés industrielles. Cependant,

⁽²⁾ Grant, ouvrage cité.

¹ Les noms, les filiales et le champ d'action de ces institutions sont les suivants:

Nom	Affiliation aux banques de dépôt	Actif global en 1938
		(sauf les comptes d'ordre) En millions de francs
1. Union pour le crédit à l'industrie nationale ^a	(Crédit lyonnais et Comptoir d'escompte	146
2. Crédit à l'industrie française	Société générale	168
3. Union des banques régionales	Crédit industriel et commercial et un groupe de banques régionales	142
4. Union bancaire du Nord	Crédit du Nord	..

^a Cette banque a fondé une succursale spécialisée dans le crédit à long terme à l'industrie (*Omnium financier pour l'industrie nationale*) dont l'actif global s'élevait à 116 millions de francs en 1938.